

Dr Julien MERCIER

Conventionné secteur 2
10100539724



7 ter boulevard André Malraux
63500 Issoire

09 82 81 25 25
radiodome.fr

RADIO**DÔME**

Les honoraires

Le Docteur Julien MERCIER est conventionné avec les caisses d'Assurance Maladie et exerce en secteur 2 avec **OPTAM** (option tarifaire maîtrisée).

Le médecin radiologue peut donc fixer ses tarifs **librement** et pratiquer des compléments d'honoraires non pris en charge par la Sécurité Sociale.

Un **complément d'honoraires de 15 euros** pourra vous être demandé le jour de votre examen, **éventuellement remboursé en partie ou en totalité par votre complémentaire santé**, en fonction des garanties souscrites auprès de votre Mutuelle.

Le Docteur MERCIER est adhérent à l'OPTAM, et s'engage donc à respecter un taux moyen d'activité facturée sans complément d'honoraires. Le fait qu'il exerce sous adhésion à l'OPTAM vous permettra de bénéficier d'un **meilleur taux de remboursement du complément d'honoraires par votre Mutuelle** par rapport à un médecin exerçant en secteur 2 sans OPTAM.

Les bases de remboursement de l'Assurance Maladie sont par ailleurs disponibles sur le site internet www.ameli.fr